

| Processus                              | Action  | Acteurs concernés   | Echéance   | Commentaires sur l'état d'avancement des actions   | % avancement décembre 2025 | % avancement décembre 2024 (pour rappel) |
|--|---|---|------------|--|----------------------------|--|
| <b>Cycle Immobilisations et stocks</b> |   |   |            |  |                            |  |
| Parc immobilier                        | <p>Fiabiliser la comptabilisation des immobilisations<br/>Effectuer un visa exhaustif de toutes les demandes de paiement émises par la direction du Patrimoine. Contrôle tracé<br/>Effectuer d'un CI de supervision sur le visa des dépenses de la direction du Patrimoine. Contrôle tracé</p> <p>Sensibiliser davantage la Direction du Patrimoine sur les mises en service<br/>Sensibiliser davantage les services gestionnaires au suivi des sorties. Demande de désignation d'interlocuteurs référents pour le suivi des immobilisations dans les services<br/>Sensibiliser davantage la Direction du Patrimoine sur les entrées d'actif immeuble.<br/>Actualiser les fiches de procédure<br/>Mettre en place un inventaire physique côté ordonnateur</p> | Agence comptable / Service facturier / Patrimoine / Services centraux / DUG | 31/12/2026 | <p>Depuis 2023 : fiabilisation de la liquidation des factures en investissement de la direction du Patrimoine et renforcement du CI.<br/>Mise en place d'un contrôle interne a posteriori sur échantillon depuis 2024.<br/>Renforcement de l'information sur la gestion des immobilisations (introduction dans la note de fin de gestion)</p> <p>Poursuite de la fiabilisation de l'actif : recensement des biens à sortir (biens immeubles et meubles) sur décisions (VNC &lt; à 10 000 euros) sur 2024 et 2025.<br/>Fiche de procédure sur la sortie des biens<br/>Saisie exhaustive des fiches de biens dans Wininvest (aux comptes 23 et 21)<br/>Rapprochement de la comptabilité générale (ORION) avec la comptabilité auxiliaire (Wininvest).<br/>Poursuite des actions sur l'information et la fiabilisation de l'actif (sortie des biens dont la VNC est &gt; à 10 000 euros sur délibération du CA).<br/>Réalisation d'un inventaire physique (au-delà de 2026).</p> <p>Suite audit de suivi triennal 2025 DRFIP du 69 : complètement des engagements hors bilan en matière de location immobilière et mise en service pour solder le compte 2313</p> | 80%                        | 70%                                      |
| Immobilisations incorporelles          | <p>Fiabiliser la comptabilisation des immobilisations et donc l'actif<br/>Liquer les dépenses d'investissement par l'adjoint au SFACT.<br/>Poursuivre le contrôle de supervision sur les Dps<br/>Actualiser les fiches de procédure<br/>Mettre en place un inventaire physique côté ordonnateur</p>   | Agence comptable / Service facturier / DUG / Services centraux              | 31/12/2026 | <p>Depuis 2023 : liquidation des dépenses d'investissement par l'adjoint au SFACT.<br/>Procédure sur les réformes et les cessions rédigée.<br/>Procédure sur la comptabilisation des biens relatifs à l'informatique rédigée.<br/>Saisie exhaustive des fiches de biens dans Wininvest (aux comptes 20)<br/>Rapprochement de la comptabilité générale (ORION) avec la comptabilité auxiliaire (Wininvest) par la responsable du SFACT (ce qui permet de relever d'éventuelles anomalies de liquidation).<br/>Poursuite de la fiabilisation de la comptabilisation des biens et donc de l'actif.<br/>Réalisation d'un inventaire physique (au-delà de 2026).</p>  | 80%                        | 80%                                      |
| Autres immobilisations corporelles     | <p>Fiabiliser la comptabilisation des immobilisations et donc l'actif<br/>Liquer les dépenses d'investissement par l'adjoint au SFACT (excepté les dépenses suivies par le service Budget).<br/>Poursuivre le contrôle de supervision sur les Dps<br/>Actualiser les fiches de procédure<br/>Mettre en place un inventaire physique côté ordonnateur</p>  | Agence comptable / Service facturier / DUG / Services centraux              | 31/12/2026 | <p>Depuis 2023, liquidation des dépenses d'investissement par l'adjoint au SFACT.<br/>Procédure sur les réformes et les cessions rédigée<br/>Saisie exhaustive des fiches de biens dans Wininvest (aux comptes 21)<br/>Rapprochement de la comptabilité générale (ORION) avec la comptabilité auxiliaire (Wininvest) par la responsable du SFACT (ce qui permet de relever d'éventuelles anomalies de liquidation).<br/>Relai du suivi des immobilisations au niveau de la chargée de mission contrôle interne pour le CROUS de Lyon<br/>Recensement des biens à sortir (biens immeubles et meubles) sur décisions (VNC &lt; à 10 000 euros) sur 2024 et 2025 et opérations passées dans ORION et WII<br/>Poursuite de la fiabilisation de la comptabilisation des biens et donc de l'actif<br/>Réalisation d'un inventaire physique<br/>Désignation d'interlocuteurs dédiés dans les services pour le suivi des immobilisations et interlocuteur centralisé pour l'AS-SFACT (action non aboutie)</p>  | 75%                        | 70%                                      |

| Cycle clôture des comptes  |   |  |            |  |     |     |
|--|---|--|------------|--|-----|-----|
| Ecritures d'inventaire   | Fiabiliser les provisions<br>Fiabiliser les Capacs<br>Fiabiliser les amortissements par la fiabilisation de l'actif<br>Contrôler les opérations de fin d'exercice et leur reprise<br>Comptabiliser les ICNE   | Service facturier /<br>Budget/Agence<br>comptable/ services<br>centraux / DUG                  | 31/12/2026 | En 2023, renforcement de l'information et de l'accompagnement des services sur ces opérations d'inventaire<br>Rédaction fiches de procédure<br>En 2024 (sur CAPACS 2023) : contrôle interne en comparant les montants estimés par les unités de gestion aux factures reçues, avec un suivi dans le fichier des CAPACs par ajout de colonnes.<br>En 2024 : comptabilisation des CCA (à poursuivre)<br>En 2024 : comptabilisation de la provision CET selon les nouvelles modalités de calculs<br>En 2025 : CAPAC pour congés non pris à comptabiliser avec application de la norme 14 pour l'exercice 2024 (attente informations nécessaires des RH)<br>En 2025 : comptabilisation des ICNE avec application de la norme 14 pour l'exercice 2024 (DCO passée dans ORION) suite à l'audit de suivi triennal 2025 de la DRFIP 69  | 80% | 60% |
| Cycle charges  |   |  |            |  |     |     |
| Dépenses dans le cadre de la commande publique / sur BC / en liquidation directe | Actualiser les fiches de procédure<br>Former les collaborateurs<br>Renforcer le contrôle interne<br>Suivre la certification des services faits pour assurer la liquidation des factures dans le respect du délai global de paiement   | Agence comptable /<br>Service achat/Service<br>facturier                                       | 31/12/2026 | En 2023, mise en place de formations en interne pour les agents du SFACT sur la dépense publique et sur le logiciel ORION. Participation aux formations du Centre interrégional de formation de la DGFIP (à Lyon). Mise en place d'une formation au circuit de la dépense pour les services prescripteurs. Poursuite des efforts de formation en 2024 avec la mise en place d'un parcours de formation : réglementation de la dépense publique / ORION / le budget / les marchés publics. Action à nouveau menée en 2025<br>Des interventions sur le sujet de la dépense en réunions comme les CODIR.<br>Signature du contrat de service ordonnateur/comptable sur la mise en place su SFACT<br>Rédaction de fiches de procédure<br><br>En 2024 : poursuite de l'effort de formation et d'information, renforcement des réunions bilatérales entre le SFACT et les services, amélioration de la liquidation sur des points spécifiques comme les révisions de prix, les avances..., renforcement du contrôle interne par la mise en place d'un contrôle interne a posteriori. Les résultats de ce contrôle sont peu satisfaisants avec un taux d'anomalie moyen de 24 % en 2025.<br>La mise en place d'un contrôle a priori sur échantillon (selon la nature de certaines dépenses et selon les enjeux financiers) est effectif depuis le 1er septembre 2025 pour fiabiliser les liquidations.<br>CI trimestriel puis mensuel à compter de septembre de la certification des services faits : permet de solder les SF qui n'ont plus lieu d'être, de certifier les SF pour permettre le paiement des factures avant la fin de gestion, d'identifier les SF certifiés sans facture et de relancer les fournisseurs, enfin, il permet de voir les SF anciens pour lesquels le CROUS n'a jamais reçu de factures (dans ce dernier cas, consigne de ne plus relancer et attente de la prescription quadriennale).<br>Le suivi des EJ est effectué par la référente contrôle interne du CROUS en lien avec le service Budget.<br><br>Suite audit de suivi triennal 2025 DRFIP du 69 : liquider les intérêts moratoires (à voir configuration ORION pour liquidation automatique - 2026) | 70% | 60% |
| Impôts et taxes  | Suivre les demandes de dégrèvements (fait régulièrement depuis 2021) et suivre les réponses de la DGFIP<br>Mettre à jour le site de la DGFIP sur la GMBI ("gérer mes biens immobiliers") et suivre la taxation qui sera faite sur les logements de fonction (en cours)<br>Suivre le paiement de la taxe de séjour et la demande faite au CNOUS de la mise en adéquation du logiciel Bed and Crous au regard de la tarification sur la Métropole de Lyon (en attente).<br>Suivre les déclarations des opérations relatives à la TVA LASM : déclarations / demande de remboursement du report de crédit de TVA (opérations fiscales et comptabilisation dans ORION) / Mise en service comptable des biens (opérations WII et ORION) | Service facturier / Agence<br>comptable / Services<br>centraux / direction de<br>l'hébergement | 31/12/2026 | Conventions déposées sur le serveur commun. Les demandes de dégrèvements sont faites régulièrement par mail.<br>Mise à jour de la GMBI avec l'établissement du tableau des logements de fonction et la remise en cause des informations portées sur le site de la DGFIP. Toutefois, pas de traduction concrète sur le site GMBI de la DGFIP (toujours en cours)<br>Demande au CNOUS de fiabiliser le logiciel Bed en CROUS pour la liquidation de la taxe de séjour sur la Métropole lyonnaise (toujours en cours)<br>Opérations TVA LASM sociale : inadéquation entre les dates de déclaration d'achèvement des travaux, de dépôt de la 940 et de la mise en service des constructions. Opérations complexes qui mêlent les aspects budgétaires, juridiques, comptables et fiscaux. Pour se prémunir des risques de trop perçus auprès de l'administration fiscale, le CROUS a fait le choix de ne pas mobiliser son report de crédit de TVA (sauf après le dénouement de la TVA collectée en LASM). Avec l'achèvement de travaux : dépôt de la 940 auprès de l'administration fiscale, déclaration de la TVA collectée à 10% sur la CA3, demande de remboursement de la TVA déductible (report du crédit de TVA) par le dépôt de la 3519 puis suivi avec la Direction du Patrimoine des pièces demandées par l'Administration fiscale. Puis mise en service comptable dans WII et dans ORION avec application de la norme 14   | 70% | 70% |

| Cycle produits  |   |                                      |            |  |     |                                   |  |  |
|---|---|--------------------------------------|------------|--|-----|-----------------------------------|--|--|
| Recouvrement contentieux  | <p>Au-delà de l'ensemble de l'activité relative aux recettes, les priorités depuis 2023 portent sur le renforcement du recouvrement contentieux</p> <p>Multiplier les actions de recouvrement</p> <p>Améliorer le cadencement</p> <p>Titrer au plus près du fait générateur les occupants sans droit ni titre</p> <p>Présenter en ANV les créances dans le respect des motifs énoncés dans le Livre des procédures fiscales</p> | Agence comptable                     | 31/12/2026 | <p>Depuis 2023, l'agence comptable a renforcé son activité autour du recouvrement contentieux (relance, mise en demeure, recherche d'informations, poursuites...) et a également renforcé son action sur l'émission des titres pour les occupants sans droit ni titre.</p> <p>A venir : renforcer la réactivité en matière de poursuites (cadencement des actions) mais dans la limite des effectifs à disposition, de l'absence de dématérialisation des procédures et en l'absence d'automat des poursuites</p> <p>Fiche de procédure sur le recouvrement contentieux rédigée</p> <p>Suite à l'audit de suivi triennal DRFIP 69 : reprendre les poursuites appropriées pour les dossiers non soldés et établir les propositions d'ANV dès que les conditions sont remplies (action 2026)</p> | 85% | 80%                               |  |  |
| Cycle Trésorerie  |   |                                      |            |  |     |                                   |  |  |
| Les processus du cycle trésorerie présentent un risque résiduel infime                            |   |                                      |            |  |     |                                   |  |  |
| Cycle états financiers / Gestion régies   |   |                                      |            |  |     |                                   |  |  |
| Les processus du cycle états financiers / Gestion des régies présentent un risque résiduel infime |   |                                      |            |  |     |                                   |  |  |
| Cycle aides sociales / opérations pour compte de tiers  |   |                                      |            |  |     |                                   |  |  |
| CVEC  | Avec le changement de logiciel OLAFE pour la gestion des bourses et le remboursement de la CVEC aux étudiants boursiers, de nombreux problèmes de validité des listes et des fichiers de virement sont à traiter ; ce qui a augmenté le risque d'erreurs sur ce processus en 2025   | Agence comptable et DVE              | 31/12/2026 | Renforcement nécessaire des contrôles tant au niveau de l'ordonnateur qu'au niveau de l'agence comptable. Le nouveau logiciel OLAFE a en effet dégradé la qualité du suivi des paiements des bourses et du remboursement de la CVEC aux étudiants boursiers. A surveiller pour 2026  | 70% | Pas dans le plan d'action en 2024 |  |  |
| Réception / versement des bourses   | Avec le changement de logiciel OLAFE pour la gestion des bourses et le remboursement de la CVEC aux étudiants boursiers, de nombreux problèmes de validité des listes et des fichiers de virement sont à traiter ; ce qui a augmenté le risque d'erreurs sur ce processus en 2025   | Agence comptable et DVE              | 31/12/2026 | Renforcement nécessaire des contrôles tant au niveau de l'ordonnateur qu'au niveau de l'agence comptable. Le nouveau logiciel OLAFE a en effet dégradé la qualité du suivi des paiements des bourses et du remboursement de la CVEC aux étudiants boursiers. A surveiller pour 2026  | 70% | Pas dans le plan d'action en 2024 |  |  |
| Cycle transverse  |   |                                      |            |  |     |                                   |  |  |
| Création des tiers (fournisseurs et clients) et contrôle des tiers                                | <p>Fiabiliser la base tiers dans ORION.</p> <p>Mettre systématiquement le RIB en PJ dans ORION, compléter correctement la création des tiers et effectuer un contrôle préalable de cohérence des informations</p> <p>Eviter les fraudes et le paiement à un mauvais tiers.</p>  | Agence comptable / Service facturier | 31/12/2026 | <p>Depuis 2023, centralisation de la création des tiers au SFACT, instauration d'un CI a priori à l'agence comptable avant validation d'un tiers, fiabilisation de la présence des RIB en PJ.</p> <p>Rédaction d'une fiche de procédure.</p> <p>Renforcement des contrôles sur les RIB dans des banques en monnaie électronique</p>  | 90% | 80%                               |  |  |